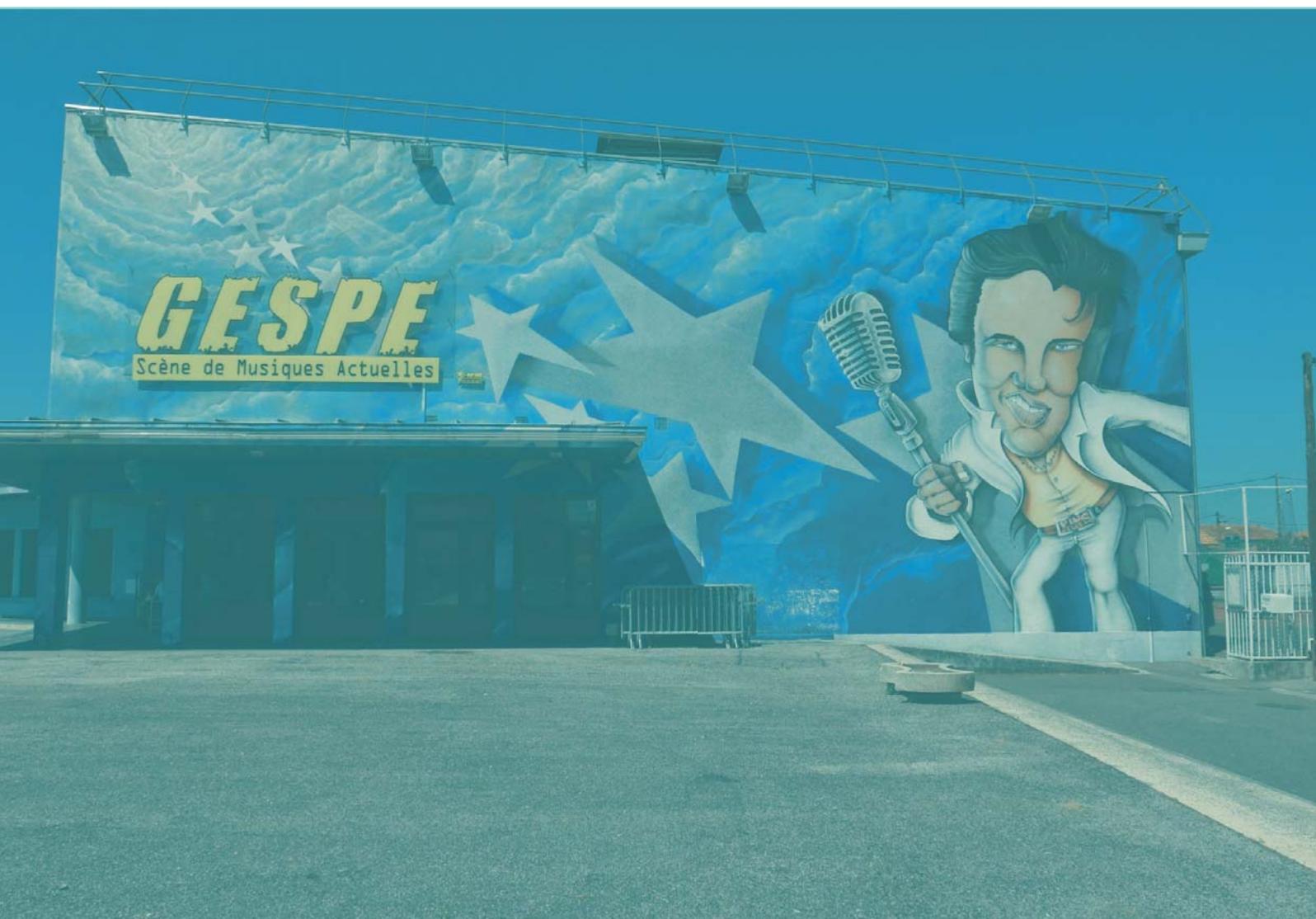


# L'ÉCONOMIE DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES DE PETITE ET MOYENNE JAUGES EN 2014

Caractéristiques et évolution budgétaire  
2010-2014 de 110 lieux implantés en France



## **CRÉDITS**

Le présent document est une publication du Centre National de la Chanson des variétés et du Jazz, Etablissement Public Industriel et Commercial sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Source CNV – Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz – [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr) »

SEPTEMBRE 2016

### **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Philippe NICOLAS

### **RÉDACTION**

Sébastien BERTHE

Rabouan CHAKIRA

Thibaut LACOMBE

Jean-François PAUX

### **PHOTO**

(c) Jean-François PAUX

## Avant-propos

Disposant de nombreuses données collectées lors des demandes d'aides à l'activité des salles, le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) s'intéresse via son activité d'observation à la structuration de l'économie des exploitants de salles de musiques actuelles de petite et moyenne jauges et aux variations observées année après année, tant pour leurs ressources et financements que pour l'évolution de leurs charges. Cette analyse, menée depuis 2012 sur des premières données 2009, prend ainsi la forme d'une observation pérenne qui se poursuit d'année en année dans une volonté de suivre l'évolution de l'environnement de ces lieux et leur activité au sein du secteur du spectacle vivant et de la filière musicale qui sont loin d'être figés.

La réforme territoriale d'une part et les nécessaires mesures de sûreté d'autre part sont les deux principaux bouleversements qui peuvent affecter aujourd'hui l'équilibre déjà précaire de nombreux lieux de cette étude. L'analyse des évolutions les plus récentes, à partir des données de 2014, souligne l'adaptabilité des exploitants de salles de musiques actuelles face à la stagnation des financements publics et à l'augmentation des charges.

Ajoutons que l'échantillon de cette étude (110 salles) est représentatif du réseau des petites et moyennes salles, réseau unique par sa diversité et par son extraordinaire maillage territorial. S'il ne représente que 8% de la diffusion nationale, l'ensemble des lieux de cette étude réunit plus d'un million d'entrées. Symbole du vivre ensemble et des pratiques musicales les plus partagées, ces salles sont précieuses pour la filière comme pour les politiques culturelles des collectivités.

A ce titre, il est important de souligner la fragilité économique de ces lieux, parmi les plus innovants dans la diffusion, ceux qui accueillent et accompagnent le début de carrière des artistes et garantissent une grande diversité de propositions artistiques à un public de proximité. La part de risque, qu'ils prennent aux côtés des producteurs, développeurs d'artistes, est essentielle pour le secteur des musiques actuelles et des variétés.



## Principaux indicateurs

Caractéristiques des lieux de l'échantillon (en moyenne en 2014)

**Jauge <2 000**  
places

**59%**  
labellisés SMAC

**52**  
représentations par an  
dont 40 payantes par an

**16€**  
de prix moyen du billet

**852K€**  
de budget total

**676K€**  
de budget médian

**23%**  
de charges artistiques

**12%**  
de charges technique et de  
communication

**36%**  
de masse salariale des permanents

**25%**  
de recettes de diffusion

**2%**  
de recettes issues des partenaires  
privés et mécènes

**63%**  
de financement par les organismes  
publics et professionnels

Les principales évolutions entre 2010 et 2014

**+3% / an**  
de budget total

**+3% / an**  
de budget médian

**+3% / an**  
de charges artistiques

**+6% / an**  
de charges technique (hors sécurité)

**-1% / an**  
de la masse salariale des permanents

**+4% / an**  
de recettes de diffusion

**+20% / an**  
de recettes issues des partenaires  
privés et mécènes

**+2% / an**  
de financement par les organismes  
publics et professionnels

## Sommaire

<b>LES CARACTERISTIQUES DES LIEUX ETUDIES.....</b>	<b>6</b>
Un échantillon de 110 lieux.....	6
Une typologie des exploitants.....	7
Répartition géographique des 110 lieux en 2014.....	8
Le volume et le mode de diffusion en 2014.....	9
<b>L'ANALYSE BUDGETAIRE .....</b>	<b>10</b>
Les produits.....	10
Les charges.....	16
Equilibre budgétaire.....	19



# Les caractéristiques des lieux étudiés

La présente étude s'inscrit dans la lignée des études menées par le CNV<sup>1</sup> sur les lieux de diffusion de petite et moyenne jauges spécialisés dans la diffusion des musiques actuelles<sup>2</sup>. Ces études portent sur l'analyse budgétaire des structures gestionnaires des lieux et visent à produire des indicateurs pertinents. Cette étude est une réactualisation des indicateurs pour l'année 2014. Elle a été menée en collaboration avec la Fedelima<sup>3</sup>, le SMA<sup>4</sup> et la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) qui ont permis de compléter les informations étudiées et d'affiner les analyses.

## Un échantillon de 110 lieux

Les données étudiées ont été collectées auprès de 110 exploitants de salle lors du dépôt de leurs dossiers de demande d'aide à la diffusion auprès de la commission n°7 du CNV : « Activité des salles de spectacle » entre 2010 et 2014. Les budgets des exploitants des salles ainsi que les indicateurs de diffusion (nombre de représentations, fréquentation, prix moyen du billet) ont été analysés puis croisés avec d'autres sources d'informations issues du CNV<sup>5</sup> et de la DGCA du MCC. Parmi les 110 lieux de l'échantillon, 70 ont des données traitables sur la période 2010-2012-2014. Les évolutions évoquées<sup>6</sup> dans cette étude sont donc présentées à partir de ce second panel de 70 exploitants. Comme pour les précédentes études, les structures portant une activité festivalière plus importante en poids budgétaire que celle du lieu de diffusion et les salles parisiennes ayant une économie particulière n'ont pas été retenues dans l'échantillon de cette étude.

Les caractéristiques principales des lieux :

- Une jauge maximale inférieure à 2 000 places,
- 59% des lieux sont labellisés SMAC<sup>7</sup> ou en cours de labellisation,
- 75% des exploitants des lieux sont des structures associatives.
- Toutes détentrices de la Licence 1 licence d'entrepreneur de spectacles relative à l'activité d'« exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques »<sup>8</sup>,
- Ont un modèle d'exploitation basé principalement sur les activités de production/diffusion de spectacles avec très peu de location.

Les exploitants de ces lieux constituent des acteurs à part entière de la filière musicale et travaillent en interaction avec de nombreux entrepreneurs de spectacles locaux et nationaux (producteurs, entrepreneurs de tournée, promoteurs, managers, distributeurs, labels, éditeurs...). Il existe une grande variété de modèles organisationnels<sup>9</sup> et de taille budgétaire au sein de ces exploitants, mais dans l'ensemble leur vocation est non strictement commerciale et ils poursuivent des objectifs diversifiés comme la promotion d'artistes émergents et/ou en développement.

<sup>1</sup> « La diffusion dans les lieux de musiques actuelles de petite et moyenne jauges en France », CNV info N°29, Juin 2012. [https://www.cnv.fr/sites/cnv.fr/files/documents/PDF/Ressource/lettres\\_info/dossiers/ETUDE\\_LIEUX\\_CNV\\_BOURGES\\_2012.pdf](https://www.cnv.fr/sites/cnv.fr/files/documents/PDF/Ressource/lettres_info/dossiers/ETUDE_LIEUX_CNV_BOURGES_2012.pdf)

« Quels équilibres budgétaires pour les lieux de petite et moyenne jauges ? - Données 2010-2012 », CNV Info N°35, Avril 2014. [https://www.cnv.fr/sites/cnv.fr/files/documents/PDF/Ressource/lettres\\_info/dossiers/indics\\_budgets\\_lieux\\_2010-2012.pdf](https://www.cnv.fr/sites/cnv.fr/files/documents/PDF/Ressource/lettres_info/dossiers/indics_budgets_lieux_2010-2012.pdf)

<sup>2</sup> Il s'agit de l'ensemble des familles des musiques actuelles à savoir la chanson, les musiques amplifiées et électroniques, le jazz et les musiques improvisées, les musiques traditionnelles et du monde.

<sup>3</sup> « La diffusion dans les lieux de musiques actuelles : Analyse statistique et territoriale sur la saison 2011 », FEDELIMA : Fédération des lieux de musiques actuelles, Coll. Musique et environnement professionnel : Mélanie Sèteun, 2014 <https://volume.revues.org/3959>

<sup>4</sup> SMA : Syndicat des musiques actuelles

<sup>5</sup> Sources d'information liées à la déclaration de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés et à l'affiliation des structures au CNV.

<sup>6</sup> Il est à noter que l'ensemble des évolutions présentées dans cette étude sur la période 2010-2014 sont exprimées en taux de croissance annuel moyen (TCAM) soit l'évolution annuelle moyenne entre une année N et une année N+n et non pas l'évolution globale constatée sur la période.

<sup>7</sup> En 2014, 86 structures sont labellisées ou en cours de labellisation par le MCC. 65 d'entre elles font partie de l'échantillon de cette étude.

<sup>8</sup> Source : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22365>

<sup>9</sup> « Quel modèle économique pour les scènes de musiques actuelles ? » D. SAGOT-DUVAUROUX, dans D. TASSIN, & P. TEILLET, Copyright Volume ! « Musiques Actuelles : un "pas de côté" », Mélanie Sèteun, 2005

## Une typologie des exploitants

Pour prendre en compte au mieux cette diversité et faciliter la compréhension des indicateurs, il a été retenu, de manière analogue aux autres études publiées par le CNV en Juin 2012 et en Avril 2014, une typologie des lieux basée sur 3 critères :

- la jauge maximale utilisée,
- le montant des recettes annuelles de billetterie,
- la densité de population de la ville, appréciée au travers du critère « *Grille communale de densité* »<sup>10</sup> de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

A partir de ces 3 critères, ont ainsi été définies 4 catégories au sein desquelles se répartissent, comme suit, les 110 lieux étudiés.

### 20 grandes salles : soit 18% de l'échantillon

Elles possèdent une jauge comprise entre 700 et 2 000 places et ont des recettes annuelles de billetterie supérieures à 200 000€ par an.

### 45 salles de jauges moyennes : soit 41% de l'échantillon

Parmi les 110 lieux étudiés ici, c'est la catégorie qui a l'effectif de salles le plus important. Leur jauge est comprise entre 300 et 700 places et peut aller jusqu'à 900 places. Leur volume de billetterie annuelle n'excède pas 200 000€ par an.

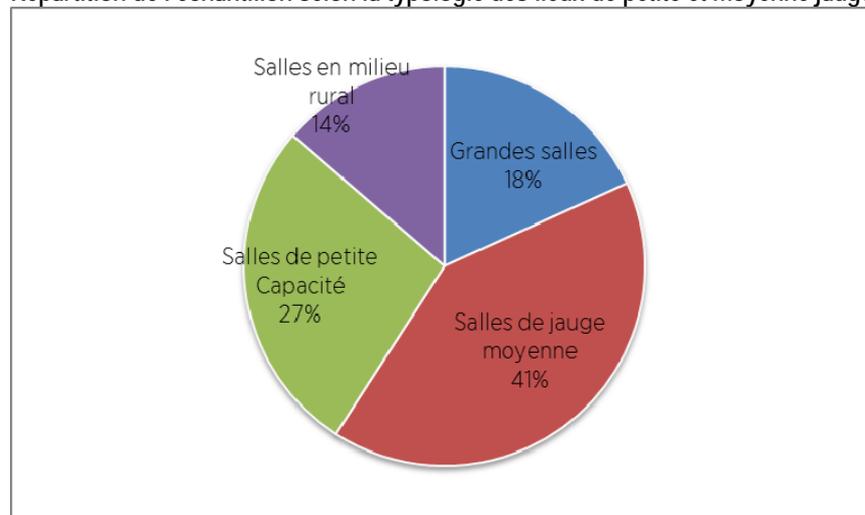
### 30 salles de petite capacité : soit 27% de l'échantillon

Ce sont des lieux avec un seul espace scénique dont la jauge est inférieure à 300 places. Leurs recettes annuelles de billetterie sont inférieures à 100 000€ par an. On trouve notamment dans cette catégorie plusieurs clubs de jazz.

### 15 salles en milieu rural : soit 14% de l'échantillon

La présence du lieu dans une zone rurale suffit pour le classer dans cette catégorie. C'est un critère exclusif. Les jauges des lieux se situant dans cette catégorie sont variées. Pour chacun de ces lieux, les recettes annuelles de billetterie ne dépassent pas 200 000€ par an.

### Répartition de l'échantillon selon la typologie des lieux de petite et moyenne jauge



<sup>10</sup> « Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable. Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle). Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Ainsi, on distingue parmi les communes peu denses, des communes très peu denses. La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes : les communes densément peuplées, les communes de catégorie intermédiaire, les communes peu denses et les communes très peu denses ».

Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/grille-densite.htm>

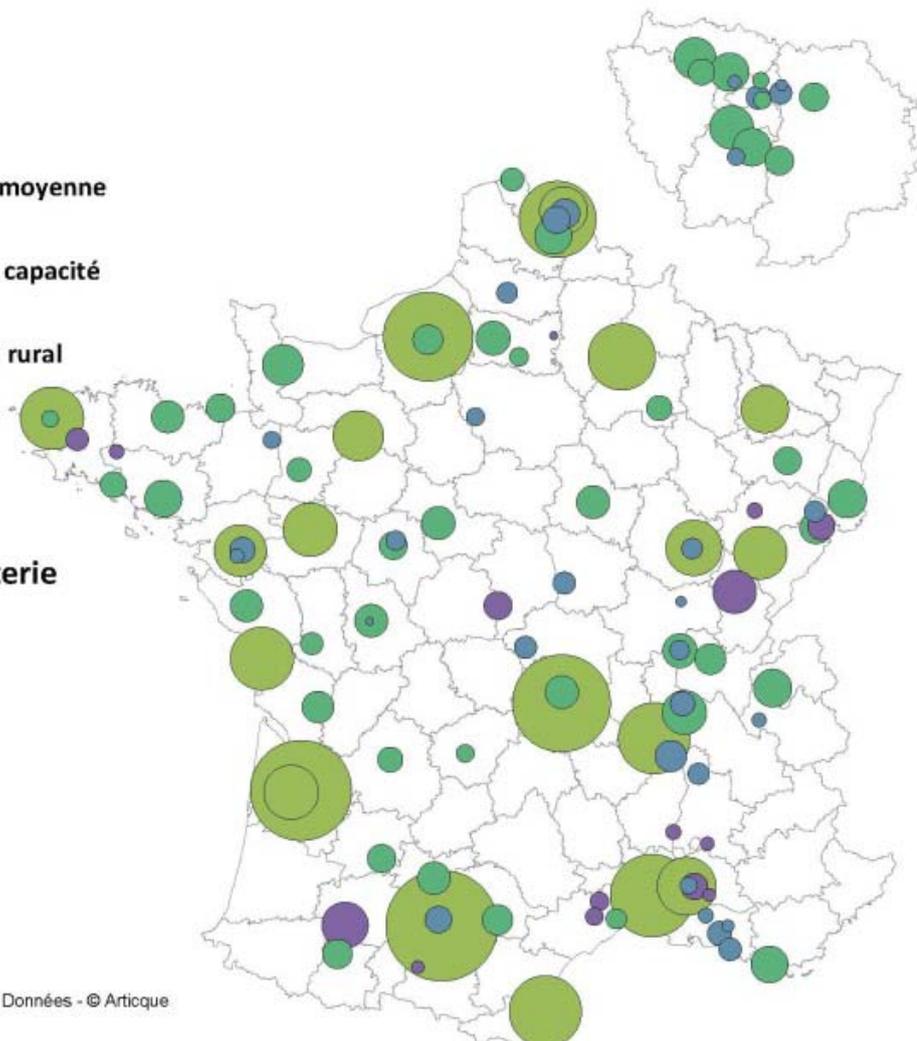
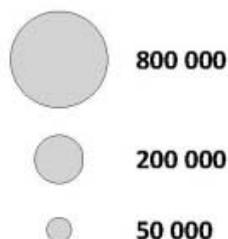
## Répartition géographique des 110 lieux en 2014

Une répartition qui couvre, en quasi-totalité, le territoire métropolitain.

### Type de salle



### Recettes de billetterie annuelles en €



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

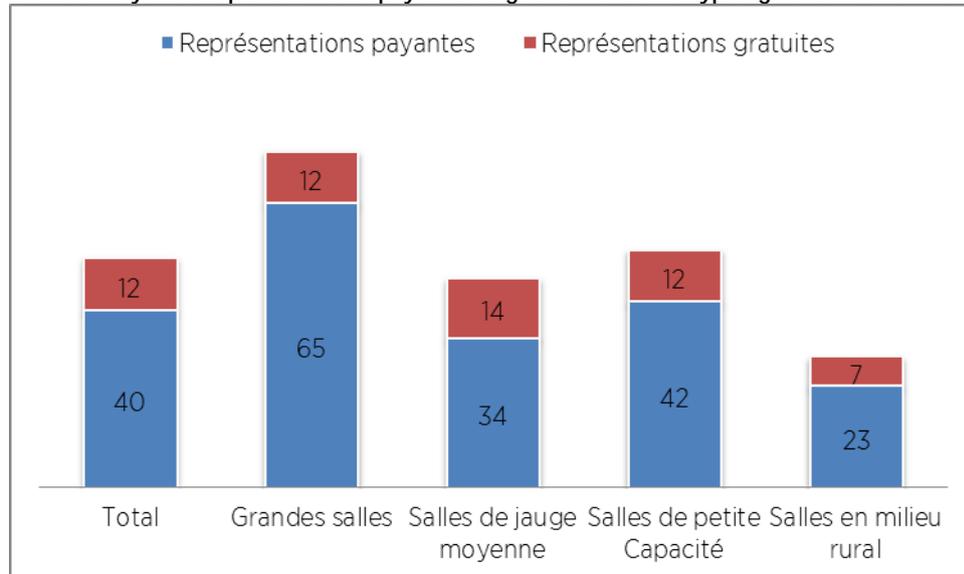
### Liste des lieux (département) :

6PAR4 (53) / AJMI (84) / AKWABA (84) / ART CADE (09) / BORDS 2 SCENES (51) / CAFE CHARBON (58) / CARRE BLEU (86) / CAVAJAZZ (07) / CENTRE CULTUREL PAUL BAILLART (91) / CRESCENT JAZZ CLUB (71) / DES LENDEMAINS QUI CHANTENT (19) / DEUX PIECES CUISINE (93) / ECHO SYSTEM (70) / EL MEDIATOR (66) / EMB - ESPACE MICHEL BERGER (95) / ESPACE PAUL FORT (44) / FILE 7 (77) / FOYER GEORGES BRASSENS (90) / FUZZ'YON (85) / INSTANTS CHAVIRES (93) / L'ECOUTILLE (77) / L'HORLOGE (60) / L'OUVRE BOITE (60) / L'USINE A CHAPEAUX (78) / LA LUCIOLE (61) / LA CARENE (29) / LA CARTONNERIE (51) / LA CAVE A MUSIQUE (71) / LA CAVE AUX POETES (59) / LA CIGALE DE NYONS (26) / LA CITROUILLE (22) / LA COOPERATIVE DE MAI (63) / LA CORDONNERIE (26) / LA GARE (84) / LA GRANDE BOUTIQUE (56) / LA GRANGE (34) / LA GRANGE A MUSIQUE (60) / LA LUNE DES PIRATES (80) / LA NOUVELLE VAGUE (35) / LA PENICHE A LILLE (59) / LA POUDERIERE (90) / LA PRESQU'ILE (07) / LA PUCE A L'OREILLE (63) / LA RODIA (25) / LA SIRENE (17) / LA SOURIS VERTE (88) / LA SOUTE (73) / LA TANNERIE (01) / LA VAPEUR (21) / L'AERONEF (59) / L'ARROSOIR (71) / L'ASTRADA (32) / L'AUTRE CANAL (54) / LE 106 ROUEN (76) / LE BIJOU (31) / LE BIKINI (31) / LE BRISE GLACE (74) / LE CAMJI (79) / LE CHABADA (49) / LE CHATO'DO (41) / LE CONFORT MODERNE (86) / LE COQUELICOT (35) / LE CRI DU PORT (13) / LE FIL (42) / LE FLORIDA (47) / LE FORUM (95) / LE GRAND MIX (59) / LE GUINGOIS (03) / LE JAM (34) / LE KRAKATOA (33) / LE METAPHONE (62) / LE MOLOCO (25) / LE MOULIN A JAZZ (13) / LE MOULIN DE BRAINANS (39) / LE NORMANDY (50) / LE NOUVEAU PAVILLON - CENTRE MARCET (44) / LE PANNONICA (44) / LE PERISCOPE (69) / LE PETIT FAUCHEUX (37) / LE PLAN (91) / LE RACK'AM (91) / LE RIO GRANDE (82) / LE ROCHER DE PALMER (33) / LE SANS RESERVE (24) / LE SAX (78) / LE SILEX (89) / LE TAMANOIR (92) / L'ECHONOVA (56) / L'EMPREINTE (77) / L'EPICERIE MODERNE (69) / LES 4 ECLUSES (59) / LES ABATTOIRES COGNAC (16) / LES BAINS DOUCHES (18) / LES CUIZINES (77) / LES PASSAGERS DU ZINC (84) / L'ESTRAN (56) / LO BOLEGASON (81) / MUSIQUES AU COMPTOIRE (94) / NOUMATROUFF (68) / OMEGA LIVE (83) / PALOMA (30) / PENICHE CANCALE (21) / PENN AR JAZZ (29) / RUN AR PUNS (29) / SALON DE MUSIQUE (13) / SMAC LA GESPE (65) / SONAMBULE (34) / TEMPS MACHINE (37) / THEATRE ET CHANSON (13) / TRIANON TRANSATLANTIQUE (76).

## Le volume et le mode de diffusion en 2014

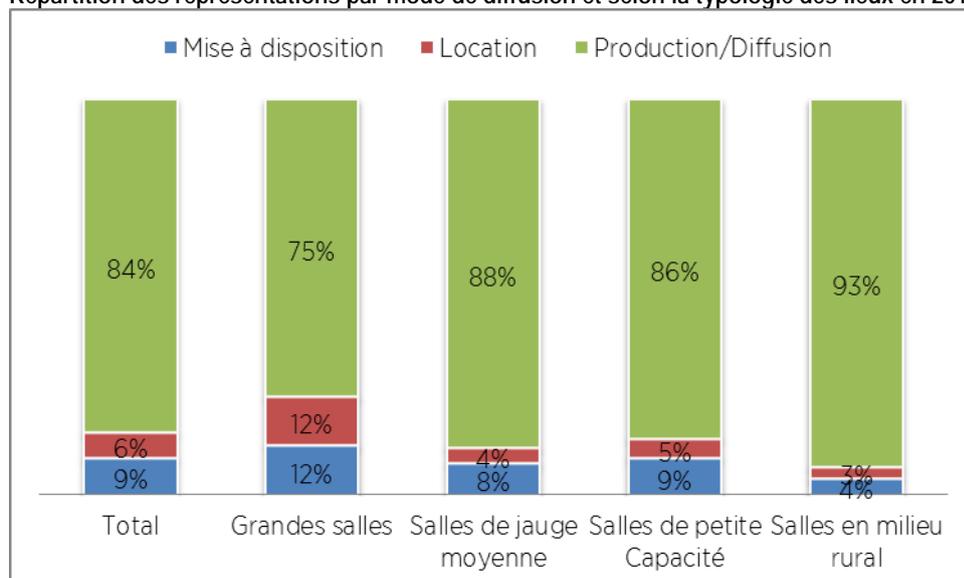
En 2014, les 110 lieux comptabilisent au total 4 500 représentations payantes, soit 8% de la diffusion nationale<sup>11</sup>, pour près de d'1 million d'entrées, soit 4% de la fréquentation nationale. On observe, en moyenne, 52 représentations (dont 40 payantes) par an et par lieu avec une activité de diffusion plus soutenue de 77 concerts par an pour les grandes salles et moins dense, 30 concerts par an, pour les lieux en milieu rural. De 2010 à 2014, on constate, pour les 70 lieux de l'échantillon commun, une stabilité du nombre total de représentations et de la fréquentation totale.

Nombre moyen de représentations payantes et gratuites selon la typologie des lieux en 2014



En 2014, la production/diffusion représente en moyenne 84% des représentations avec des variations selon le type de lieu : pour les grandes salles, ce mode de diffusion représente 75% des représentations contre 88% pour les salles de jauge moyenne, 86% pour les salles de petite capacité et jusqu'à 93% pour les lieux en milieu rural. Pour les grandes salles, ce taux inférieur à la moyenne totale s'explique par des parts (12%) plus importante de location et de mise à disposition gratuite du lieu à des partenaires ou pour des activités de la ville.

Répartition des représentations par mode de diffusion et selon la typologie des lieux en 2014



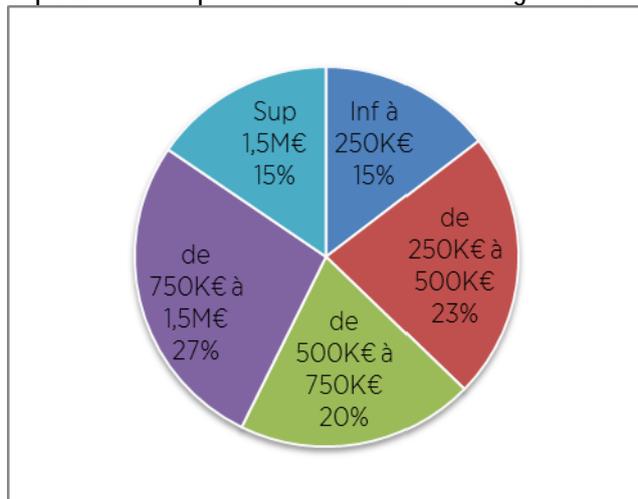
<sup>11</sup> « Chiffres de la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés – Statistiques commentée et éléments d'évolution 2013-2014 », CNV, Octobre 2015  
[https://www.cnv.fr/sites/cnv.fr/files/documents/PDF/Ressource/stats\\_diffusion/ElementsStatiDifSpec2014.pdf](https://www.cnv.fr/sites/cnv.fr/files/documents/PDF/Ressource/stats_diffusion/ElementsStatiDifSpec2014.pdf)

## L'analyse budgétaire

La grande variété de taille budgétaire entre les exploitants est révélatrice d'une diversité des modèles économiques présents. Si l'on s'intéresse à la typologie adoptée dans cette étude, on retrouve cette hétérogénéité en matière budgétaire entre les exploitants.

En effet, pour les grandes salles, le budget moyen en 2014 atteint 1,9 million d'€ (1,8 million d'€ en médiane). Ce budget est un peu plus de 2 fois inférieur pour les salles de jauge moyenne (810 000€ de budget moyen pour ces salles, 790 000€ en médiane). Il diminue encore quasiment de moitié entre les salles de jauge moyenne et les salles de petite capacité (430 000€ de budget moyen pour ces salles, 400 000 en médiane). Enfin, les salles rurales ferment la marche avec un budget moyen en 2014 de 365 000€ (260 000€ en médiane).

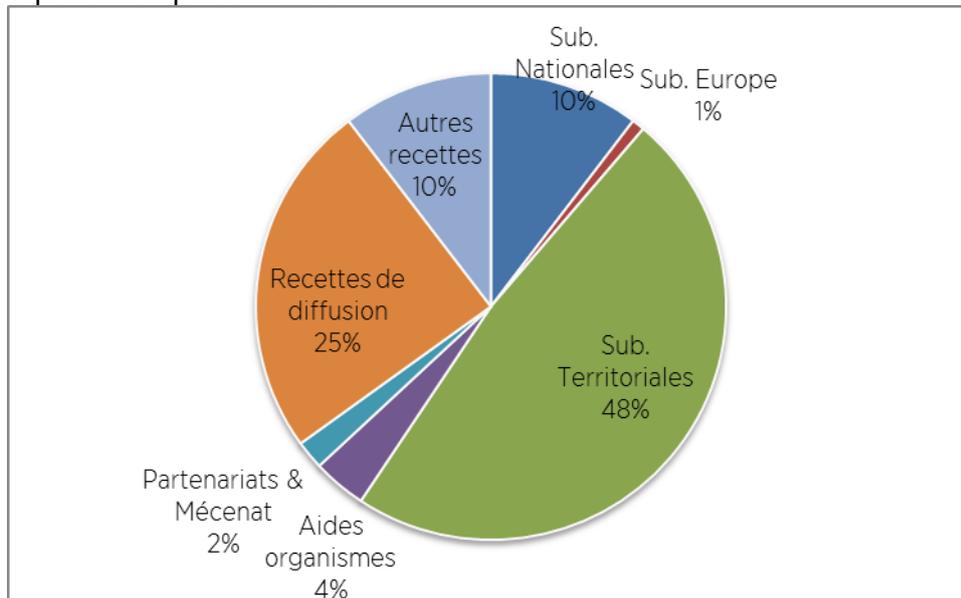
### Répartition des exploitants selon la taille du budget en 2014



## Les produits

La moyenne totale des produits sur les 110 lieux étudiés s'élève en 2014 à 849K€ et la médiane est de 648K€. En fonction du type de lieu, la moyenne des produits est : pour les grandes salles de 1,9M€, pour les salles de jauge moyenne de 812K€, pour les salles de petite capacité de 427K€ et de 363K€ pour les salles en milieu rural.

### Répartition des produits en 2014

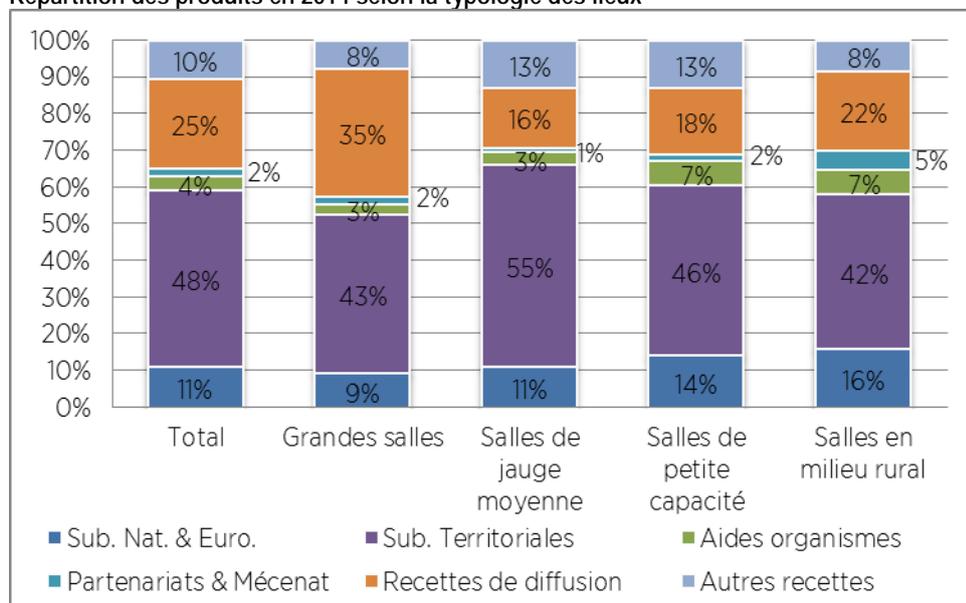


Le total des produits des 110 lieux en 2014 atteint 94M€ et se répartit en trois grandes catégories :

- 1- Les subventions publiques qui regroupent les subventions de l'Etat, des différentes collectivités territoriales et de l'Europe. Elles représentent, en 2014, 59% du financement total des 110 lieux étudiés et sont réparties comme suit : 48% de subventions des collectivités territoriales (soit 45M€), 10% de subventions de l'Etat (soit 9,7M€), 1% de subventions de l'Europe (soit 940K€).
- 2- Les recettes propres liées à la diffusion de spectacles. Elles correspondent à un quart de l'ensemble des produits, soit 23M€. Ces recettes sont constituées principalement des recettes de billetterie et de bar.
- 3- Les autres ressources : les recettes liées aux activités annexes des structures (10% du total des produits, soit 9,7M€), les aides des organismes professionnels dont le CNV (4% du total des produits, soit 3,5M€) ainsi que les apports des partenaires, sponsors ou mécènes (2% du total des produits, soit 1,8M€).

Avec un échantillon de lieux étudiés plus important que pour l'étude précédente publiée par le CNV en avril 2014, on constate que la structure des produits en 2014 établie sur l'ensemble des exploitants est semblable à celle observée en 2012.

#### Répartition des produits en 2014 selon la typologie des lieux



Selon le type de lieu, on remarque quelques différences dans la structure des financements : les grandes salles ont des recettes liées à la diffusion plus fortes en proportion, soit 35% en 2014, là où elles représentent entre 16% à 22% pour les autres catégories de lieux.

Les subventions publiques de l'Etat et des collectivités territoriales représentent en 2014 plus de la moitié des ressources de ces structures et cela quel que soit le type de lieu concerné. Pour les grandes salles c'est 52% de leur produit, aux alentours de 60% pour les lieux de petite capacité et en milieu rural, et 66% pour les salles de jauge moyenne.

Les aides des organismes professionnels ont un poids plus fort dans les salles de petite capacité et les salles en milieu rural, soit 7% de leurs produits, contre 3% dans les autres types de salles.

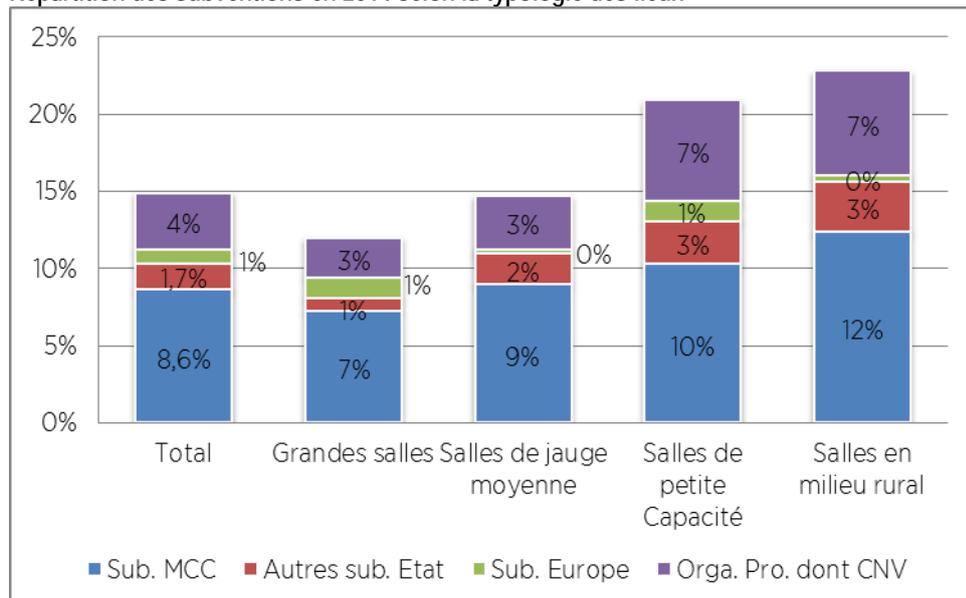
Les partenariats et le mécénat comptent pour une part assez faible dans le total des produits des lieux en 2014 : 2% des produits, soit 1,8M€. On peut toutefois noter que pour les salles en milieu rural, la part de ces financements (5% des produits) est plus importante que pour les autres catégories (de 1% à 2% des produits). 75% des lieux, soit 82 structures de l'échantillon, ont obtenu des recettes de partenariat ou de mécénat en 2014. On observe sur l'échantillon commun de 70 lieux entre 2010 et 2014, une progression de la part du nombre de structures bénéficiaires de ce financement privé passant de 61% (43 structures) à 80% (56 structures).



## Les subventions

Les subventions de l'Etat représentent, en 2014, 10,3% du total des produits des lieux et sont issues, en majorité, du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC). Une moindre part provient d'autres ministères comme celui du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (aides à l'emploi). 90% des lieux traités dans cette étude bénéficient de subventions du Ministère de la Culture et de la Communication. Pour ces structures, ces subventions représentent, en 2014, 9% du total de leurs produits et s'élèvent en moyenne à 73K€ et la médiane se situe à 75K€ signe d'une homogénéité des montants des subventions du MCC. Attention cette moyenne ne correspond pas à la moyenne des aides des salles labellisés SMAC qui est aux alentours de 105K€ et réalisée exclusivement sur le périmètre des lieux labellisés.

Répartition des subventions en 2014 selon la typologie des lieux



En fonction du type de lieu, on constate une variation du montant moyen des aides du MCC : si pour les petits lieux et les lieux en milieu rural, ce montant est moins élevé que celui des salles de jauge moyenne et des grandes salles, il représente en revanche une part plus importante de leur budget, soit respectivement 10% et 12% de leurs produits (contre 7% pour les grandes salles et 9% pour les salles de jauge moyenne). Les subventions du Ministère de la Culture et de la Communication ont progressé entre 2010 et 2014 de 4% par an (soit +913K€) quand les subventions des autres ministères ont globalement diminué de 7% par an (soit -347K€). La moitié des lieux présents dans l'échantillon commun et soutenus par le Ministère de la Culture a bénéficié d'une augmentation de leur subvention quand l'autre moitié a connu une baisse. Il en résulte une évolution globale de 2% par an sur la période 2010-2014 de l'aide financière totale attribuée par l'Etat.

En 2014, 1% du total des produits des lieux, soit 940K€, provient de subventions européennes. Rare sont les lieux soutenus par l'Europe même si sur les 70 exploitants observés sur la période de 2010 à 2014 on constate une augmentation du nombre de lieux aidés (9 ont été aidés en 2014 contre 4 en 2010).

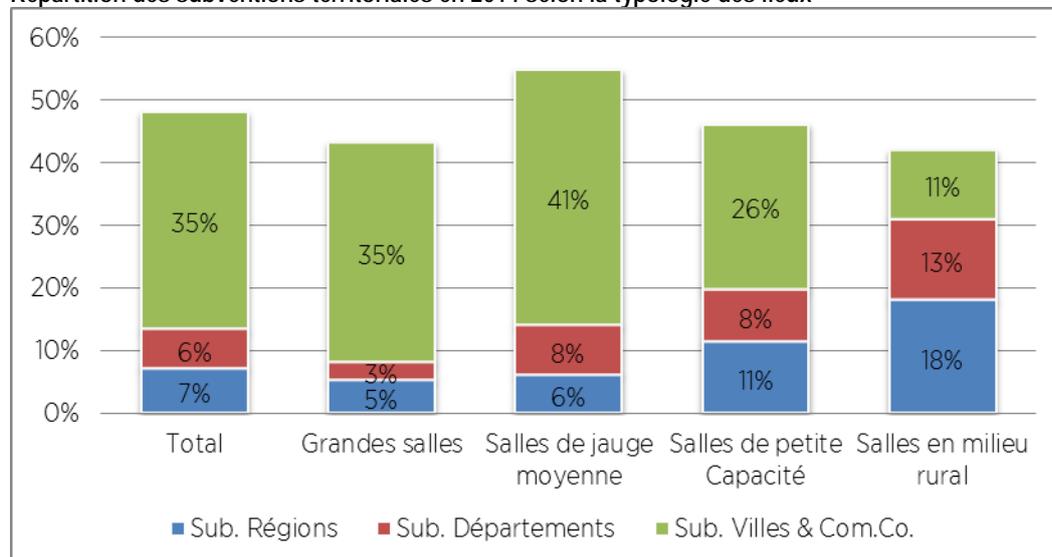
L'aide des organismes professionnels correspond en 2014 à 4% des produits totaux des lieux (soit 3,5M€) pour une moyenne de 32K€ par structure. Selon le type de lieu, cette part varie et occupe une place plus significative pour les salles de petite capacité et les salles en milieu rural (7% des produits contre 3% pour les autres types de lieux). La quasi-totalité des 110 lieux (98% d'entre eux) bénéficient d'aides de la part des organismes professionnels<sup>12</sup>. On note entre 2010 et 2014 une progression de 3% par an du montant total de ces aides (soit +281K€) avec un accroissement de ces aides pour près des 2/3 des lieux (64% des exploitants).



<sup>12</sup> Taux particulièrement élevé du fait des critères de sélection du panel de cette étude.

Les subventions issues des Régions, Départements, Villes et Intercommunalités représentent, en 2014, 48% du total des produits des lieux (soit 45M€) et sont ventilées comme suit : 35% pour les Villes et les Communautés de commune (soit 32,5M€ pour une moyenne de 306K€ par lieu), 7% pour les Régions (soit 6,8M€ pour une moyenne de 64K€ par lieu) et 6% pour les Départements (soit 5,7M€ pour une moyenne de 56K€).

#### Répartition des subventions territoriales en 2014 selon la typologie des lieux



Cette part varie légèrement selon le type de lieu passant de 42% pour les salles en milieu rural, à 43% pour les grandes salles, 45% pour les salles de petite capacité et jusqu'à 55% pour les salles de jauge moyenne. Quel que soit le type de lieu, on peut noter que la part des subventions territoriales dans les produits est très significative, notamment pour les salles de jauge moyenne, et qu'elle constitue le premier poste de recettes pour les lieux. Tous les lieux étudiés bénéficient de subventions provenant des collectivités territoriales. La moyenne totale par structure de ces subventions s'élève à 408K€ et varie de 153K€ pour les lieux en milieu rural, 197K€ pour les salles de petite capacité, 446K€ pour les salles de jauge moyenne à 833K€ pour les grandes salles.

D'un type de lieu à un autre, on constate que la répartition des subventions des différentes collectivités territoriales varie de façon importante. On peut en effet noter que la part des subventions des Villes et des Communautés de communes est plus importante pour les salles de jauge moyenne (41% des produits) et les grandes salles (35% des produits) que pour les salles de petite capacité (26% des produits) ou en milieu rural (11% des produits). Cette observation est à nuancer puisque l'on sait que pour certains exploitants est intégré dans leur subvention le loyer qu'ils reversent ensuite à la collectivité. Il conviendra dans les prochaines études d'identifier ce mouvement budgétaire qui peut contribuer à faire varier de manière significative la part des subventions des Communes au sein du budget d'un lieu.

S'agissant des salles de petite capacité et des salles en milieu rural, la part cumulée des Régions et des Départements dans leur produits, respectivement 19% et 31%, est plus importante que pour les deux autres catégories de lieux (8% pour les grandes salles et 14% pour les salles de jauge moyenne) expliquant la part moindre des Villes les concernant.

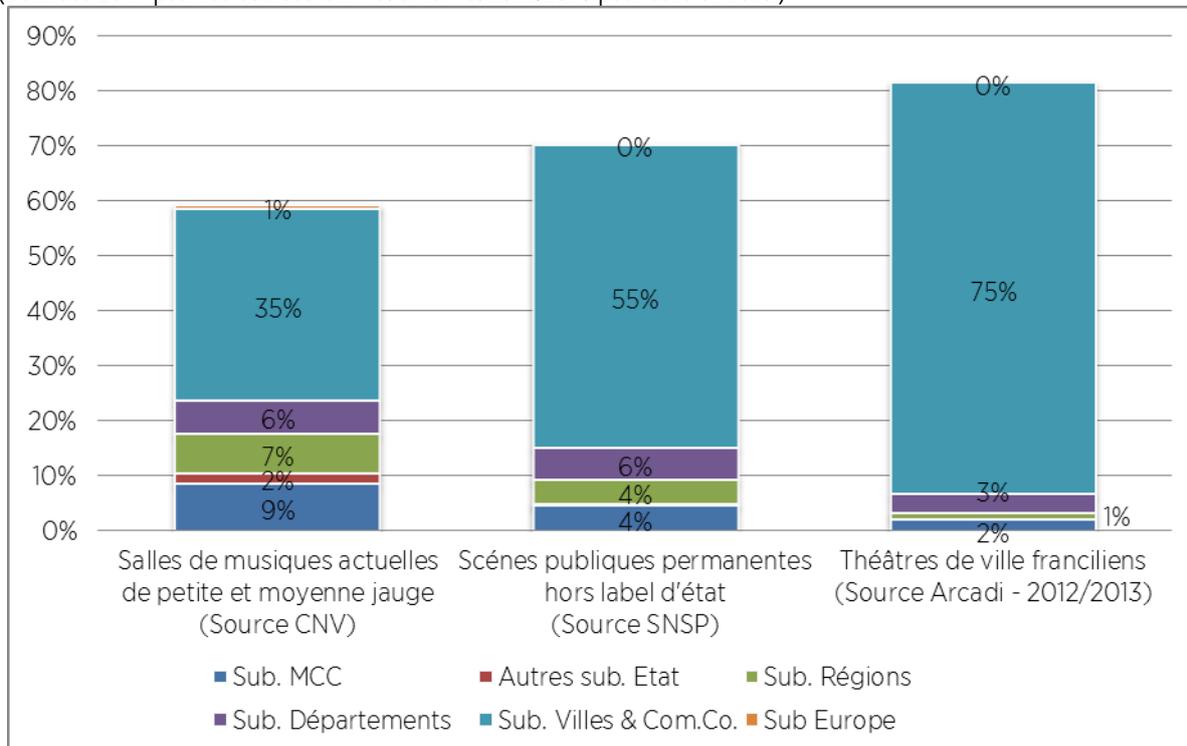
Sur les 70 lieux de l'échantillon commun sur la période 2010 à 2014, on observe une stabilité des subventions des collectivités territoriales. Toutefois, cette stabilité est à relativiser puisque un peu plus de 30% de ces salles ont connu une baisse de leurs subventions issues des collectivités territoriales.

### Quelques éléments de comparaison concernant les financements publics

A partir des données disponibles dans deux études récentes, « *Approche de l'activité des théâtres de ville franciliens (2012-2013)* » réalisée par Arcadi<sup>13</sup> et « *Enquête sur les scènes publiques permanentes membres du SNSP* »<sup>14</sup>, il est possible d'établir des comparatifs sur le niveau de subventions et leur structuration au sein de réseaux de salles différents. Ces rapprochements sont à prendre bien entendu avec précaution du fait de méthodologies d'enquêtes différentes.

#### Part moyenne des subventions publiques dans le budget total selon les types de lieux

(Données 2014 pour les sources CNV et SNSP et 2012/2013 pour celle d'Arcadi)



On remarque que la proportion des subventions dans l'économie de ces structures varie de 59% pour les salles de musiques actuelles de petite et moyenne jagues à 82% pour les théâtres de ville franciliens en passant par 70% pour les scènes publiques permanentes (hors label d'Etat). Ces taux sont des moyennes établies sur les panels de chaque étude et ils peuvent varier au sein d'une même catégorie de lieu. En fonction de la typologie des lieux de musiques actuelles, il varie de 52% à 66% et également pour les autres scènes comme indiqué dans l'étude Arcadi, avec une part de subventions pouvant varier entre 32% et 90% pour les théâtres de ville franciliens.

Ces constats globaux sur le poids des subventions peuvent être complétés concernant la part qu'occupe chaque type de financeur. Il apparaît que les Villes et Communautés de communes occupent une place plus importante dans les financements des scènes publiques et des théâtres de ville (respectivement 55% et 75%) que dans les salles de musiques actuelles (moyenne à 35%). Ces dernières salles constatent de ce fait un poids plus élevé des autres financeurs publics dans le total de leur budget : des Régions, des Départements, de l'Etat et l'Europe avec un total de 25% en moyenne de leur budget, comparé à 15% pour les scènes publiques permanentes (hors label d'Etat) et 7% pour les théâtres de ville franciliens.

Cette première analyse comparative de la proportion des subventions au sein des budgets des lieux mériterait d'être approfondie. Elle ne permet pas, en l'état, de déduire que les subventions publiques sont plus orientées vers un type de salles plutôt qu'un autre. Il faudrait également prendre en compte la diversité des sources de financements et des recettes propres des structures (billetterie, recettes de restauration, aides des organismes professionnels, partenariat et mécénat...).



<sup>13</sup> Etude d'ARCADI - Décembre 2015 : <http://www.arcadi.fr/rtefiles/File/ETUDES%20REALISEES/culture-en-idf-5.pdf>

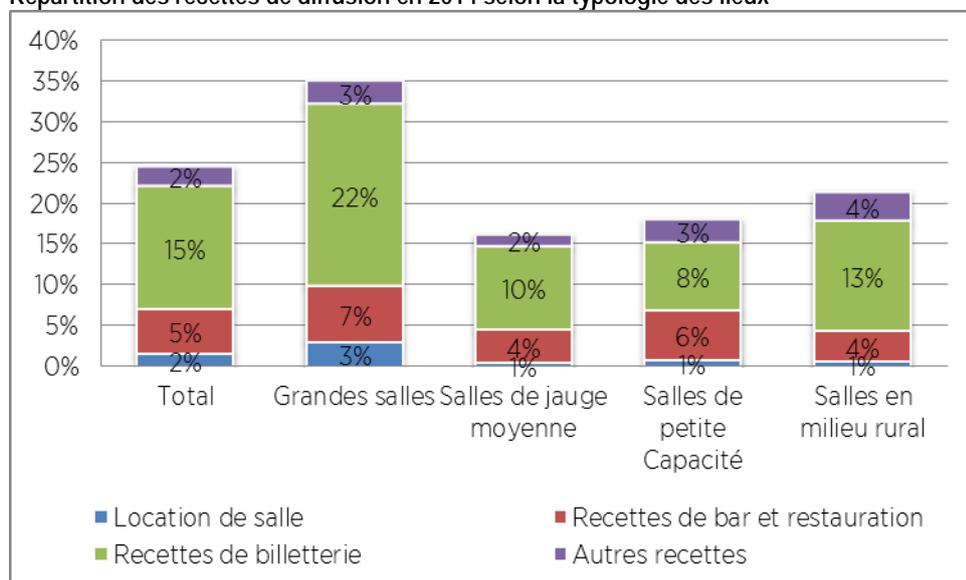
<sup>14</sup> Etude du SNSP - Janvier 2016 : <http://www.snsf.fr/Enquete-sur-les-scenes-publiques>

## Les recettes propres liées à la diffusion

Les recettes propres liées à la diffusion représentent près d'un quart de l'ensemble des produits des lieux en 2014 et sont réparties comme suit : 15% de recettes de billetterie, 5% de recettes de bar et restauration, 2% de produits de location du lieu et 2% d'autres recettes (adhésions, studios de répétition, ateliers et stages). La moyenne totale par structure de ces ressources s'élève à 209K€, avec une médiane à 102K€, et varie de 72K€ à 600K€ selon le type de salle.

A l'instar des subventions publiques, la variation de la part des recettes propres dans le total des produits selon les types de lieux est significative. Les grandes salles apparaissent ainsi plus autonomes par rapport aux financements publics que les autres types de salles grâce à une part plus importante de recettes propres (35% de leurs produits contre 17% à 22% pour les autres lieux). Cet écart entre grandes salles et autres lieux s'explique essentiellement par une plus grande part des recettes de billetterie (22% de leurs produits contre 8% à 13% pour les autres lieux) et, dans une moindre mesure, par une part légèrement supérieure des recettes de bar et restauration (7% des produits) et des recettes de location (3% de produits). Si les recettes propres des grandes salles sont plus élevées en proportion, elles le sont également en valeur : elles représentent 60% du montant total des recettes propres des 110 lieux.

Répartition des recettes de diffusion en 2014 selon la typologie des lieux



De 2010 à 2014, la part des recettes de diffusion n'a pas évolué dans la globalité des ressources. On peut noter toutefois que ces recettes progressent en valeur de 4% par an (soit +2,05M€) entre 2010 et 2014, sous l'effet principalement de la hausse de 4% des recettes de billetterie (soit +1,3M€). La stabilité du nombre de représentations et de la fréquentation, évoquée précédemment, indique que cette augmentation du montant des recettes de billetterie est principalement due à la hausse du prix moyen du billet par entrée payante<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> Cette hausse moyenne calculée ne résulte pas nécessairement d'une hausse générale des prix mais plus probablement d'un poids plus important dans le total de la diffusion des lieux des représentations de spectacles de plus grande notoriété proposés à des prix d'entrée plus élevés.

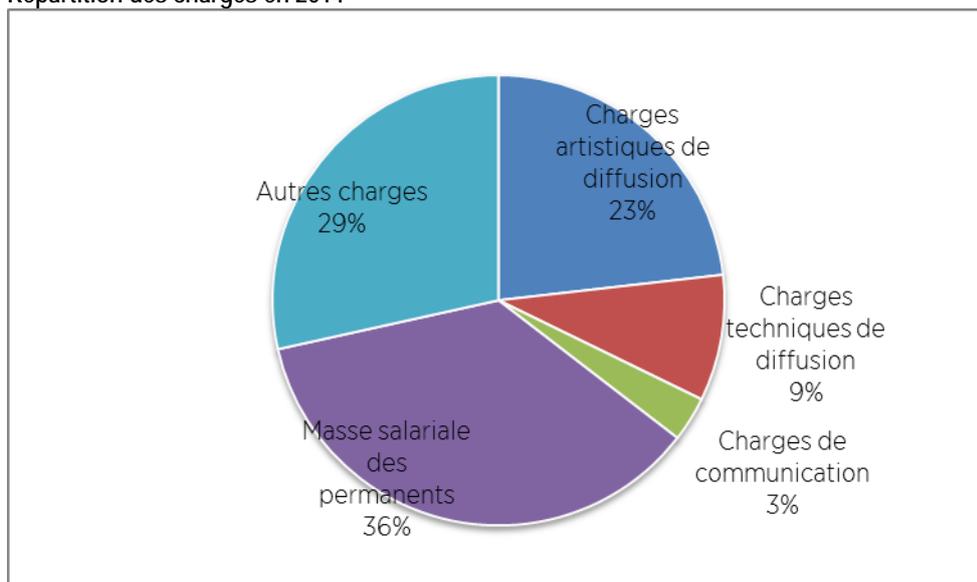
## Les charges

Trois catégories de charges des exploitants de salles représentent chacune plus ou moins un tiers du total des charges des lieux. Les charges spécifiquement liées à la diffusion (artistiques, techniques et communication) représentent 35% du total des charges, la masse salariale des permanents 36% et les autres charges de structure (électricité, entretien, frais administratifs) 29%. Ces deux dernières catégories de charges qui représentent 2/3 du budget total des lieux, constituent les charges dites « de fonctionnement ».

Plus précisément, les charges liées à la diffusion de concerts<sup>16</sup> se répartissent pour 23% en charges artistiques, 9% en charges techniques et 3% en communication. Selon les types de lieux, on note des disparités avec un poids plus fort des charges artistiques pour les grandes salles et les salles en milieu rural, représentant respectivement 26% et 29% des charges contre 23% en moyenne. La part de la masse salariale des permanents dans les charges diffère également selon les types de lieux avec une part plus importante de ce poste pour les salles de petite capacité (42%) et de jauge moyenne (40%) que pour l'ensemble des lieux (36% en moyenne). Enfin, les charges techniques sont plus élevées en proportion pour les grandes salles avec 11% des charges totales contre 9% en moyenne.

La moyenne totale des charges s'élève en 2014 à 852K€ avec une médiane 676K€. La masse totale en 2014 pour les 110 lieux est de 93,7M€. En fonction de la typologie des lieux, le volume des charges varie avec une moyenne par lieu allant de 357K€ pour les salles en milieu rural à 1,9M€ pour les grandes salles ; la moyenne étant de 828K€ pour les salles de jauge moyenne et de 430K€ pour les salles de petite capacité.

### Répartition des charges en 2014



## Les charges artistiques

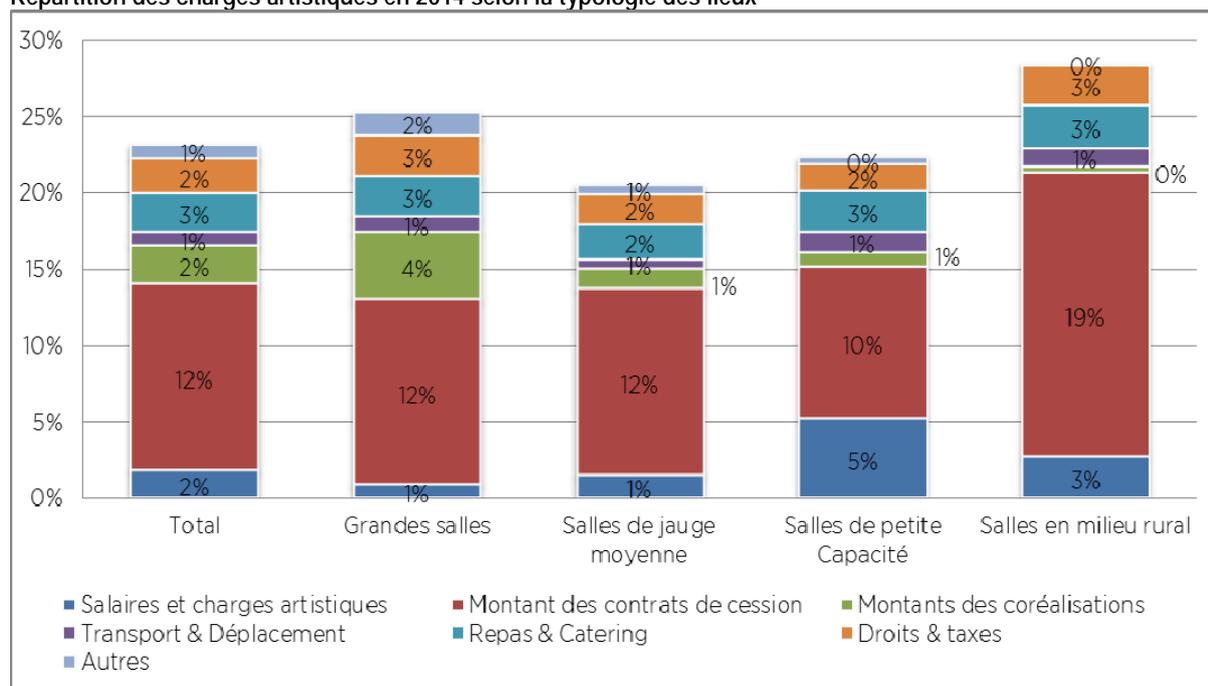
La moyenne totale des charges artistiques des 110 lieux étudiés s'élève en 2014 à 198K€, variant de 483K€ pour les grandes salles à 170K€ pour les salles de jauge moyenne, de 96K€ pour les lieux de petite capacité et moins de 101K€ pour les lieux en milieu rural.

Les charges artistiques qui représentent 23% du total des charges sont composées :

- en grande partie, des contrats artistiques (contrats de cession, d'engagement et de coréalisation), soit 16% du budget total des lieux dont 12% venant de l'achat de contrats de cession
- des droits d'auteurs et taxes, soit 2% des charges totales
- des frais de transports, soit 1% des charges totales
- des repas et catering, soit 3% des charges totales
- d'autres charges, telles que les frais d'hébergement (soit 1% des charges totales)

On note, selon les types de lieux, une variation dans le poids des différentes charges artistiques avec une part plus importante des contrats d'engagement dans les salles de petite capacité (soit 5% des charges) s'expliquant par la présence notamment des clubs de jazz dans cette catégorie. Les clubs de jazz pratiquent, en effet, plus fréquemment l'emploi direct des musiciens. On peut relever également une part plus élevée des contrats de coréalisation dans le total des charges des grandes salles (4%) : type de contrat souvent pratiqué dans les lieux de grandes jauges pour les artistes de forte notoriété.

### Répartition des charges artistiques en 2014 selon la typologie des lieux



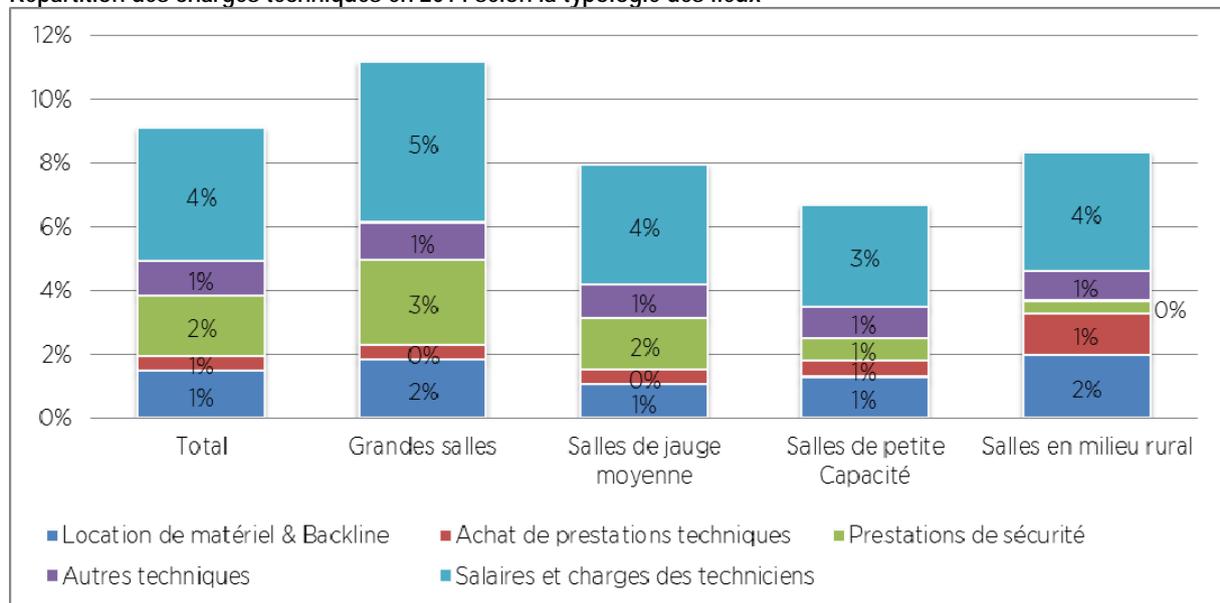
## Les charges techniques

Les charges techniques qui représentent 9% du total des charges des lieux se répartissent entre :

- les salaires et charges des techniciens, soit 4% des charges totales
- les achats de prestations techniques, soit 1% des charges totales
- la location de matériel, soit 1% des charges totales
- les prestations de sécurité, soit 2% des charges totales
- les autres charges techniques, soit 1% des charges totales.

La moyenne totale des charges techniques par lieu s'élève en 2014 à 77K€. La part de ces charges dans le budget total s'avère plus importante pour les grandes salles, à la fois en proportion (11% contre 7 à 8% pour les autres types de lieux) et en valeur. En termes de répartition, les salaires et charges des techniciens, quel que soit le type de lieu concerné, constituent la part la plus importante des charges techniques (entre 3% et 5% des charges totales). Concernant les frais de sécurité, ceux-ci sont plus importants en proportion et en valeur pour les grandes salles et les salles de jauge moyenne : 3% des charges des grandes salles soit 50K€ en moyenne en 2014 comparé à 15K€ en moyenne sur l'ensemble des lieux (soit 2% du total des charges).

### Répartition des charges techniques en 2014 selon la typologie des lieux



### Les charges de diffusion par représentation

Après avoir examiné les charges dans le budget global des structures, l'étude des charges rapportées au volume de l'activité de diffusion (indicateur par représentation ou par contrat) peut permettre d'améliorer la description de l'économie des lieux.

En 2014, le total des charges artistiques et techniques est en moyenne de 5 256€ par représentation avec une répartition 70/30 entre charges artistiques et techniques. Cette moyenne varie entre 2 300€ et 9 000€ selon la typologie des lieux avec, logiquement, des moyennes plus fortes pour les lieux de capacité plus importante.

Les achats de contrats de cession de spectacles représentent une masse totale de 11,5 millions d'€ en 2014 répartis sur la programmation de 110 lieux. Un contrat de cession de spectacle est en moyenne vendu à 2 182€ (hors périmètre des contrats de coréalisation). Cette moyenne est assez stable depuis l'étude menée en 2012<sup>17</sup> qui estimait, pour 2010, à 2 254€ le montant moyen d'un contrat de cession.

## Equilibre budgétaire

Concernant la situation budgétaire en 2014 des 110 salles étudiées, 64% des exploitants ont un résultat net positif (soit 70 salles) et 36% (soit 40 salles) un résultat négatif. Si l'on s'intéresse à l'évolution budgétaire des 70 lieux qui peuvent être analysés sur la période 2010 à 2014, on note un équilibre global puisqu'on observe une similarité dans l'évolution du total des produits (+3% par an) et du total des charges (+3% par an). La structuration des financements n'évolue que très peu avec toutefois un recul de 2 points de la part des subventions territoriales dans le budget total des lieux.

Pour compenser cette hausse globale des charges et la non progression, dans son ensemble, des subventions des collectivités territoriales, les exploitants des lieux ont dû compter à la fois sur l'amélioration de leurs recettes propres liées à la diffusion (+4% par an) et sur la diversification de leurs ressources en développant le partenariat-mécénat (hausse de 30% du nombre de structures bénéficiaires de ce type de financement). Ces financements privés concernent de plus en plus de structures avec, en 2014, 80% des lieux ayant perçu des recettes de partenariats-mécénat, soit 56 structures de l'échantillon, contre 43 en 2010. On observe donc que les structures exploitantes des salles étudiées ici font preuve d'une certaine adaptabilité pour faire face au contexte incertain qui caractérise leurs ressources et en particulier les financements publics (baisse ou stagnation).

En conclusion, on peut noter que, sans une relative stabilité des subventions publiques, sur la période 2010-2014, les exploitants des lieux auraient probablement été confrontés à de plus grandes difficultés pour conserver cet équilibre budgétaire. Par ailleurs, si cette étude donne quelques repères utiles sur la situation économique des salles de musiques actuelles de petite et moyenne jauges et son évolution, elle contribue également à révéler la variété des modèles économiques et organisationnels présente au sein de ce réseau, qui s'insère dans une économie dite « mixte » associant des ressources et fonds privés et des financements publics.

### En bref, quelques évolutions de 2010 à 2014 (70 lieux)

#### ↗ de 3% par an des produits

↗ de 4% par an des recettes de diffusion. La hausse des recettes de billetterie explique pour 64% cette progression des recettes de diffusion.

↗ de 20% par an du montant global des apports en mécénat, partenariat ou sponsoring, liée notamment à l'augmentation du nombre de structures bénéficiaires de ce type de financement (+13 structures sur les 70 lieux).

↗ de 3% par an des aides des organismes professionnels.

#### Une stabilité globale des financements publics

Stabilité du total des subventions venant des collectivités territoriales

A noter que 30% des lieux ont connu une baisse sur ce type de subvention.

↗ de 2% par an des aides de l'Etat avec une hausse de 4% par an des subventions du Ministère de la Culture et de la Communication

#### ↗ de 3% par an des charges

↗ de 3% par an des charges artistiques (hors taxes et droits d'auteur) essentiellement du fait de la hausse de l'enveloppe des contrats de cession (+2% par an) et celle des contrats de coréalisation (+8% par an) qui expliquent pour près de 65% la progression de ces charges.

↗ de 6% par an des charges techniques, hors charges de sécurité<sup>18</sup>.

Stabilité globale de la masse salariale des permanents (-1% par an)

<sup>18</sup> Les évolutions sont présentées sans les charges de sécurité qui ne sont identifiées spécifiquement dans les dossiers que depuis 2014.



## CONTACT

**CNV**  
9 bd des Batignolles  
75008 Paris

**T.** 01 56 69 11 30  
**F.** 01 53 75 42 61  
**E.** info@cnv.fr

[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)  
[@cnv\\_info](https://twitter.com/cnv_info)

